



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la ÇAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 (reporté), 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 2.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.7), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 3.14), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 6.1), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMALLE (à partir du 7.3) Busy : M. Philippe SIMONIN (suppléant de M. Alain FELICE) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.3) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY (à partir du 1.1.7) Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Genes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.7) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.3) Montfacon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 3.15) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurère HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.1)) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.7)

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Noironte : M. Bernard MADOUX Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Saône : M. Yoran DELARUE Torpes : M. Denis JACQUIN Osselle-Routelle : M. Laurent LOLLIOU

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 2.2), D. DARD, C. DEVESA, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.6), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au 3.13), T. MORTON, Y. POUJET, C. WERTHE (à partir du 7.2), M. DONEY (jusqu'au 1.1.6), P. CONTOZ (à partir du 3.16), P. DUCHEZEAU, J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J. BAVEREL (jusqu'au 1.1.6)

Mandataires : F. PRESSE (à partir du 2.2), S. WANLIN, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, L. CROIZIER (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT, D. POISSENOT (jusqu'au 3.13), C. MICHEL, N. BODIN, M.L. DALPHIN (à partir du 7.2), C. BARTHELET (jusqu'au 1.1.6), D. HUOT (à partir du 3.16), C. LIME, G. BAULIEU, J. KRIEGER, J.P. MICHAUD

Délibération n°2016/003487

Rapport n°3.3 - Co-Financement du projet Silva Numérica - Apprendre la forêt via une plateforme numérique de simulation

Co-Financement du projet **Silya Numérica** - Apprendre la forêt via une plateforme numérique de simulation

Rapporteur : Dominique **SCHAUSS**, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Action Recherche et Innovation » Fonctionnement	Montant prévu BP 2016 : 352 700 € (enveloppe) Montant de l'opération : 20 000 €

Résumé :

Le centre de formation agricole de Châteaufarine et le lycée Granvelle ont déposé, dans le cadre du programme d'Investissement d'Avenir, un dossier de candidature au titre de l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative ». Il s'agit de développer une plateforme numérique de formation à la gestion des exploitations forestières.

I. Contexte

Ce projet, d'un montant de 2 386 945 € a été sélectionné dans le cadre de cet appel à projet pour obtenir un financement de la Caisse des Dépôts de 802 235 €.

Compte tenu de sa stratégie en matière de développement du numérique, notamment sur le volet « Usagers », dans tous les secteurs économiques, le Grand Besançon souhaite apporter son soutien à hauteur de 20 000 euros à ce projet.

II. Détail du projet

A/ Objectifs

Mettre en place les conditions d'élaboration et d'évaluation d'un système d'enseignement et de formation s'appuyant sur une plateforme de réalité virtuelle d'un environnement forestier :

- Former des professionnels (actuels et futurs) et enseigner à des collégiens, lycéens,
- Développer une plateforme numérique évolutive fonctionnant avec diverses interfaces répondant aux besoins des formateurs et des apprentis,
- Etudier la plus-value pédagogique de ces simulateurs et des dispositifs liés,
- Etudier et faciliter la transférabilité de ce dispositif intégrant des simulateurs vers d'autres filières de formation professionnelle ou technologique.

B/ Enjeux

1/ Répondre aux enjeux numérique comme outil pédagogique et compétence nouvelle en développant une plateforme numérique de réalité virtuelle d'un environnement forestier, susceptible de favoriser la compréhension de cet écosystème complexe, la gestion des milieux forestiers, les apprentissages pour penser et travailler avec le vivant ; tout ceci dans une perspective d'éducation et de formation au développement durable de publics divers.

2/ Apporter une réponse opérationnelle aux besoins de la formation professionnelle forêt-bois par la simulation pour palier au fait que les machines professionnelles ne peuvent pas (ou peu) être utilisées pour la formation, en tout cas pas seules. La plateforme numérique sera conçue pour accueillir divers interfaçages, notamment les simulateurs constructeurs existants.

3/ Transférer à d'autres filières (BTP, viticulture, agroalimentaire) cette recherche-action sur le processus de formation et pour la formation des concepteurs-développeurs de simulateurs.

4/ Acquérir des compétences et créer un pôle associant des partenaires Recherche (sciences cognitives, analyse du travail, formation, apprentissage et développement professionnel), et du développement des simulateurs numériques et de l'enseignement scientifique technique et professionnel. Cela sera aussi un réseau opérationnel d'établissement de l'E.N. et « agricoles ».

C/ Le projet

Il vise à concevoir une plateforme numérique simulant des environnements forestiers en réalité virtuelle (essences, topographies...) pouvant accueillir différents modules de formation scénarisés à l'adresse des professionnels, grand public, d'observer les processus d'enseignement-apprentissage et les performances des élèves et étudiants utilisant l'outil numérique dans le cours du processus de conception.

Ces modules seront construits d'une part en lien avec les situations professionnelles réelles (recueil et analyse par une équipe de chercheurs) et pour des situations éducatives à destination d'apprenants pour :

- La gestion des peuplements forestiers (sylviculture et peuplements, martelage, ...),
- La gestion des chantiers forestiers (organisation, évaluation des risques, ...),
- La réalisation des travaux d'exploitation (bûcheronnage, chargement engins...) portant sur l'amélioration, la conception de matériels (partenariat constructeur), compatibles avec la sécurité, la santé (TMS), le bien-être et la plateforme,
- L'éducation à l'environnement (découverte des écosystèmes forestiers, évolutions naturelles...).

Cette plateforme numérique serait construite avec une technologie et des outils ouverts.

III. Les partenaires du projet (voir annexe détaillée)

Ce projet rassemble des collectivités, des laboratoires de recherche, des établissements de formation, des entreprises (notamment Shine Research, qui va développer le produit lui-même...)

IV. Le Budget

PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET GLOBAL	Coût TTC (En k€)
Aides PIA demandée	802 235 €
Autres participations hors PIA	1 584 710 €
Coût total du projet	2 386 945 €
Décomposition des coûts totaux	
<u>Frais de personnel :</u>	
- Ressources humaines interne	
▪ Pédagogique	212 039 €
▪ Gestion projet	334 732 €
▪ Recherche	818 116 €
▪ Prestations ingénierie	691 142 €
<u>Charges liées aux technologies numériques :</u>	
Equipements, logiciels et ressources	41 000 €
Maintenance	4 000 €
Amortissements	0 €
<u>Autres frais :</u>	
Retranscription	9 000 €
Frais de publication	36 500 €
Déplacements, Missions	180 990 €
Frais de structure	56 426 €
TOTAL	2 386 945 €

La participation du Grand Besançon s'intégrera à la ligne « autres participations hors PIA ». Les autres co-financements sollicités l'ont été auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, des établissements partenaires du projet via des subventions ou de la valorisation de temps de travail dédié. Les entreprises partenaires seront aussi co-contributeurs du projet.

V. Durée du projet

48 mois à compter de fin 2016.

VI. Résultats attendus

A/ Résultats Développement Numérique (Institut Image - Shine Research)

- Des spécifications pour la représentation d'espaces virtuels forestiers et l'implémentation d'une plateforme prototype de serveur d'environnements persistants et « versionables » (Institut Image),
- Une plateforme pour la simulation interactive et collaborative d'activités forestières intégrant une interfaces de communication ouverte permettant l'intégration de différentes applications clientes (Institut Image - Shine Research),
- Des prototypes d'applications clientes :
 - au moins un simulateur interactif d'engin de chantier forestier (Shine Research),
 - au moins une application cliente pour terminaux mobiles de type tablette destinée à une population collégienne ou lycéenne (Institut Image).

B/ Résultats Volet pédagogique et formation (les établissements agricoles et de l'Education nationale)

- Identification des socles de compétences dans un environnement sécuritaire
- Positionnement des apprenants
- Evaluation sommative
- Remédiation éventuelle
- Individualisation des parcours d'apprentissage en créant des scénarii à progression différenciée
- Performances attendues des professionnels de la filière

1. Au niveau des apprenants

- Acquisition des connaissances transversales du milieu forestier
- Maîtrise de l'organisation d'un chantier forestier
- Réactivité en fonction de la variabilité des paramètres de simulation soumis
- Adaptabilité permettant la performance attendue sur le terrain

2. Au niveau des formateurs / enseignants

- Proposer une nouvelle approche par la simulation en initiant un public varié (formation initiale, continue et public professionnel) incluant une mutualisation de stratégies pédagogiques élaborées par chaque établissement d'enseignement
- Animation du territoire en offrant des formations au plus près des besoins des professionnels exerçants dans le milieu forestier
- Constitution d'une « communauté » d'enseignants référents se conformant aux recommandations émises par les différentes instances notamment le comité technique.


A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un soutien de 20 000 € au projet Silva Numérica,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2016



Contrôle de légalité



Convention - Appui de la CAGB au projet Silva Numérica - Apprendre la forêt via une plateforme numérique de simulation

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BEAULIEU, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 15 décembre 2016, d'une part

Et :

L'Etablissement Public Local d'Enseignement Supérieur et de Formation Professionnelle Agricole de Besançon (nommé ci-après EPLEFPA Besançon), représenté par son directeur, Monsieur Serge ABADIE, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Préambule

Le centre de formation agricole de Châteaufarine et le lycée Granvelle ont déposé, dans le cadre du programme d'Investissement d'Avenir, un dossier de candidature au titre de l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative ». Il s'agit de développer une plateforme numérique de formation à la gestion des exploitations forestières.

Le Grand Besançon mène depuis des années une politique active de soutien à l'Innovation et dans ce aux projets labellisés au titre du programme national Investissement d'Avenir.

Dans la continuité de cette dynamique, le Grand Besançon attribue donc au projet SILVA NUMERICA une subvention d'un montant de 20 000 euros pour une première phase de développement de ce simulateur.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon apportera son concours au projet Silva Numerica.

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue à l'EPLEFPA, porteur du projet SILVA NUMERICA, une subvention d'un montant de 20 000 € pour le développement d'une plateforme de formation numérique dans les métiers de la forêt, permettant de simuler la gestion et l'entretien d'exploitations forestières.

Le montant annuel de la subvention sera versé de la façon suivante :

- 50 %, soient 10 000 €, sur simple demande à la signature de la présente convention,
- le solde sur demande écrite et présentation en deux exemplaires, d'un premier démonstrateur en fin 2017.

Article 3 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2017. Elle prendra effet à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat et produira son plein effet jusqu'au 31 décembre 2017, date d'échéance de la présente convention.

La participation financière de la CAGB doit donner lieu à une demande de paiement du solde au plus tard le 15 octobre 2017, afin de respecter les délais d'instruction, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

L'EPLEFPA s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 4 - Obligation de l'EPLEFPA

L'EPLEFPA s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

L'EPLEFPA s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

S'il décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés.

L'EPLEFPA relatives au projet SILVA NUMERICA (presse, protocolaires) et d'intégrer dans la mesure du possible les demandes de la CAGB dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

Article 5 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu du rapport d'activité remis à l'occasion de la demande par l'EPLEFPA du solde annuel de la subvention.

Article 6 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives de son action ou de son mode de fonctionnement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total de l'aide financière accordée en cas de non réalisation des développements du projet SILVA NUMERICA tel que prévu dans le calendrier de mise en œuvre présenté par l'EPLEFPA avant la fin de la période annuelle concernée.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que l'EPLEFPA a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Pour l'EPLEFPA,
Le Directeur,

Serge ABADIE

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU

Annexe I – Les partenaires

Unités de recherche partenaires impliquées dans les travaux

Sigle	Nom	Adresse	Ville	Département	SIRET	Tutelles
ARTS	Association de Recherche pour la Technologie et les Sciences - Arts et Métiers - Institut image	2, rue Thomas Dumorey	71100 Chalon sur Saône	71 (Saône et Loire)	784 544 967 000 10	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
AgroSup Dijon - UP DPF	AgroSup Dijon - Eduter Recherche - Unité Propre Développement Professionnel et Formation	26, boulevard Docteur Petitjean - BP 87999	21079 Dijon cedex	21 (Côte d'Or)	13 000 604 200 019	Double tutelle : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt / Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
UB LEAD-CNRS UMR 5022	Université de Bourgogne - Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement	Institut Marey - I3M - 64, rue de Sully	21000 Dijon	21 (Côte d'Or)	192 112 373 000 19	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
UB - IREDU	Université de Bourgogne - Institut de Recherche sur l'Éducation : Sociologie et Économie de l'Éducation	Esplanade Erasme - BP 26513	21065 Dijon Cedex	21 (Côte d'Or)	192 112 373 000 19	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
IRTES EA7274 Equipe ERCOS UTBM	Université de Technologie Belfort-Montbéliard	Rue de Leupe	90400 Sevenans	90 (Territoire de Belfort)	199 003 567 000 13	Double tutelle : Ministère de l'Éducation Nationale / Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Entreprises Partenaires

Nom	Adresse	Ville	Département	SIRET
SHINE RESEARCH (société par actions simplifiées, spécialisée dans le développement et l'édition de logiciels liés aux domaines du jeu vidéo et du multimédia)	18, rue Alain Savary	25 000 Besançon	25 (Doubs)	753 977 677 00016

Collectivités territoriales

Nom	Adresse	Ville	Département
GIP Formation Tout au long de la vie Franche-Comté	45, avenue Carnot	25000 Besançon	25 (Doubs)
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	17, boulevard de la Trémouille - CS 23502	21035 Dijon cedex	21 (Côte d'Or)
Grand Besançon	La City - 4, rue Gabriel Plançon	25043 Besançon cedex	25 (Doubs)

Etablissements scolaires

Nom	Adresse	Ville	Département
EPLEFPA – Lycée agricole forestier de Velet	Route de Saint Didier –Velet	71190 Etang sur Arroux	71 (Saône et Loire)
Lycée des Métiers du bois (GIP FTLV)	67, rue de Strasbourg	39330 Mouchard	39 (Jura)
EPLEFPA Montmorot – CFPPA	614, avenue Edgar Faure	39570 Montmorot	39 (Jura)
Collège Jean Jaurès (GIP FTLV)	2, rue du Collège	25410 Saint-Vit	25 (Doubs)

Contributeurs – Soutien

Nom	Adresse	Ville	Département	SIRET
Rectorat régional – Académie de Besançon	10, rue de la Convention	25000 Besançon	25 (Doubs)	172 504 300 000 10
Rectorat – Académie de Dijon	2, rue Général Henri Delaborde	21000 Dijon	21 (Côte d'Or)	172 104 309 000155
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté – Service régionale de la Formation et du Développement (DRAAF-SRFD)	4 bis, rue Hoche – BP 87865	21078 Dijon cedex	21 (Côte d'Or)	130 007 107 000 27
CFPPA de Bazas – Centre Régional de Formation Forestière	12, avenue de la République	33430 Bazas	33 (Gironde)	193 316 833 000 30
EPLERPA de Haute Corrèze	Rue de l'Ecole forestière	19250 Meymac	19 (Corrèze)	191 900877 000 17
Ecole forestière de Lausanne	Chemin de Budron H8	1052 Le Mont-sur-Lausanne	Suisse	
KOMATSU Forest GmbH	28, rue Schweighaeuser	670000 Strasbourg	67 (Haut Rhin)	804 655 348 000 14
PONSSE SAS	ZAC Croix Saint Nicolas – 14, rue de Lorraine	54840 Gondreville	54 (Meurthe et Moselle)	403 140 866 000 43
Association PRO Forêt - Association des entrepreneurs forestiers de Franche-Comté	Maison de la Forêt et du Bois – 20, rue François Villon	25041 Besançon cedex	25 (Doubs)	412 114 373 000 19
Association régionale pour le Développement de la Forêt et des Industries du Bois en Franche-Comté (ADIB)	Maison de la Forêt et du Bois – 20, rue François Villon	25041 Besançon cedex	25 (Doubs)	330 421 553 000 59
Institut technologique Forêt Cellulose Bois Ameublement (FCBA) – établissement de promotion du progrès technique dans la filière forêt-bois	Délégation Centre-Ouest – Domaine des Vaseix	87430 Verneuil-sur-Vienne	87 (Haute-Vienne)	77 568 090 300 017
ASCODIF (Syndicat des constructeurs, et équipements de matériels forestiers) à travers FCBA	19, rue Jacques Bingen	75017 Paris	75 (Seine)	788 667 673 000 16
APROVALBOIS (Association pour la Promotion et la Valorisation des Activités du Bois en Bourgogne)	Maison régionale de l'Innovation – 64A, rue de Sully	21071 Dijon cedex	21 (Côte d'Or)	33 834 254 600 045
Association Nationale Pour la Formation aux Métiers de la Forêt (ANPFMF)	Domaine des Barres	45290 Nogent-sur-Vernisson	45 (Loiret)	41 469 234 300 018
CIPREF Bourgogne (Association des entrepreneurs des travaux forestiers de Bourgogne)	Maison des entreprises – Parc d'activités de Saint Andoche	71400 Autun	71 (Saône et Loire)	32 275 876 700 029
Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne (MSA)	14, rue Félix Trutat	21046 Dijon cedex	21 (Côte d'Or)	488 172 347 000 12
Délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière – CRPF Bourgogne	18, boulevard Eugène Spüller – BP 106	21000 Dijon	21 (Côte d'Or)	180 092 355 000 15
ONF Agence Bourgogne Est (Côte d'Or et Saône et Loire)	11C, rue René Char – CS27814	21078 Dijon cedex	21 (Côte d'Or)	662 043 116 032 10
ONF Franche-Comté	14, rue Gabriel Plançon – BP 51181	25010 Besançon cedex	25 (Doubs)	662 043 116 018 59
Parc naturel régional du Morvan	Maison du Parc	58230 Saint-Brisson	58 (Nièvre)	25 210 662 000 021
Fédération nationale des Entrepreneurs de travaux forestiers des territoires	44, rue d'Alésia	75682 Paris cedex 14	75 (Seine)	784 450 835 000 45